

## REGLEMENT BETT'bike 2026

### Article 1 :

Chaque participant doit s'assurer que son état de santé et ses capacités physiques lui permettent de réaliser le parcours, la distance et le dénivelé choisis. L'engagement du participant est fait sous son entière responsabilité.

### Article 2 :

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration du matériel des participants.

Cette manifestation est une randonnée VTT. Elle sera réalisée individuellement ou en groupe, à allure libre. Aucun accompagnateur motorisé ne sera admis sur les parcours, à l'exception de secours ou organisateurs.

### Article 3 :

Le port du casque est obligatoire pour tous les participants.

### Article 4 :

Les enfants de 6 à 14 ans seront **obligatoirement** accompagnés par un adulte inscrit, les autres mineurs devront être munis d'une autorisation parentale.

### Article 5 :

Chaque participant s'engage à respecter le code de la route ainsi que l'environnement en toutes circonstances. La priorité de passage est aux piétons dans les sentiers.

### Article 6 :

Les parcours pourront être modifiés ou annulés sans préavis en cas d'impératifs de sécurité, sanitaires ou de forte dégradation météorologique.

### Article 7 :

Les participants autorisent les organisateurs à utiliser pour une durée illimitée, sur tout support, les images fixes ou vidéos sur lesquelles il pourrait apparaître, et prises lors de sa participation à la randonnée.

### Article 8 :

L'inscription implique que le participant a pris connaissance du présent règlement et en accepte les termes dans son i